

*Date de dépôt : 27 juin 2012*

**Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Charbonnier :  
Fermeture de l'EMS Fort-Barreau : à quel traitement les résidents  
et les collaborateurs vont-ils être soumis ? (Question 2)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 8 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*En complément à l'IUE 1451, je souhaite poser une deuxième question :*

***Quels sont les risques évalués par le DSE par la fermeture de l'EMS et en particulier qu'est-ce que le DSE prévoit par rapport à la baisse du taux d'occupation et son impact financier, concernant les collaborateurs et les résidents (prix de pension) ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Comme indiqué dans la réponse à l'IUE 1451, aucune décision n'a été formellement prise à ce stade quant à la poursuite de l'autorisation d'exploiter de l'EMS Fort-Barreau ou à son remplacement par un nouvel EMS à Sécheron.

S'agissant du calcul du prix de pension, l'EMS Fort-Barreau avait effectivement jusqu'à ce jour un prix de pension des plus avantageux du canton puisque la Ville de Genève ne percevait pas de loyer sur cet immeuble.

Cependant, la Ville de Genève a décidé de facturer celui-ci progressivement dès 2011, pour un montant de 8 24 167 F (soit une augmentation du prix de pension journalier de 9 F chaque année jusqu'en 2014), tout en sachant que la maintenance du bâtiment est assurée par la Fondation d'accueil et d'hébergement des personnes âgées (FAHPA). Sur cette base, il ressort que le prix de pension de l'EMS Fort-Barreau s'approcherait à cette date de la moyenne des prix de pension des EMS genevois, soit 224 F.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER